

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du **lundi 15 mars 2021**

Par suite d'une convocation en date du mardi 09 mars 2021, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 15 mars 2021 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**.

Étaient présents :

M. ALLIER Gilbert	Mme CHIVELAS Brigitte
M. AUBERT Michel	Mme CLOEZ Sonia
M. CROS Samuel	Mme GAGNARD Céline
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GIGON Christine
M. FLECHON Laurent	Mme LEVEQUE Marie-José
M. HERNANDEZ Guy	Mme NURY Cassandra
M. LECOMTE Marc	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. LEFEBVRE Jacques	
M. THÉRY Jacques	
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absente ayant donné procuration

Mme VALLIER France a donné procuration à Mme GIGON Christine

M. LEFEBVRE Jacques a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 08-15/03/2021

**DELIBERATION PORTANT CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINT
ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant les nécessités de service, il est nécessaire de procéder à la création de deux emplois d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Considérant le départ de Mme LAFFONT Lucie, le premier poste sera affecté à son remplacement,

Considérant le départ en retraite de Mme HERELLIER Hélène et de son remplacement par Mme BRUN Christel, le deuxième poste sera affecté au remplacement de Mme BRUN Christel. La création de ces deux postes à compter du mois de juin permettra de former les agents recrutés.

La proposition du Maire est mise aux voix. Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de créer à compter du 1^{er} juin 2021 deux postes d'adjoint administratif territorial, échelle C1 de rémunération, à temps complet,
- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- De modifier en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget,
- Précise qu'afin de respecter le délai de 2 mois entre la création des postes et la nomination des agents, de concilier avec la nécessité de service, les deux agents bénéficieront d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD) du 1^{er} avril 2021 au 31 mai 2021. Ces modalités ont été communiquées aux agents retenus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Jeanne". The signature is written over two horizontal lines.